

Editorial

Les années défilent à grand pas. Nous voici au seuil de cette année 2007 qui sera une année électorale.

- *Election Présidentielle : les 22 avril et 06 mai 2007.*
- *Election Législative : les 10 et 17 juin 2007.*

C'est l'occasion pour chaque citoyen de s'exprimer et de participer à la vie politique de notre pays et pour chacune et chacun de s'exprimer sereinement.

Au delà de ce devoir civique, votre Conseil Municipal continue à travailler pour l'avenir de la commune.

L'octroi de subvention du Conseil Général de l'Oise et de l'Etat vont permettre de lancer des travaux.

Prévision 2007 :

- *Aménagement de la sente qui relie les rues des Cerisiers et des Anciens Combattants (Mail Saint Georges).*
- *Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et réfection des trottoirs rue du Chemin Vert et une partie de la route de Flandres (de la passerelle à la rue du Chemin Vert).*
- *Requalification des chemins ruraux n°7 dit de l'On glé et n°6 dit du Bosquet (accès au cimetière).*
- *Aménagement de la cour de l'école primaire.*

D'autres projets sont en cours d'étude pour une réalisation ultérieure avec en particulier la poursuite de l'enfouissement des réseaux rue Louis Drouart, le transfert de la Bibliothèque dans d'autres locaux plus fonctionnels, création d'un columbarium au cimetière et étude d'un espace socio culturel et sportif.

L'avenir se prépare.

A toutes et à tous, je souhaite une bonne fin d'année 2006 et beaucoup de bonheur et de réussite pour l'année 2007.

Dominique Nagy

Maire de Les Ageux.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 29 décembre (aux heures de permanence).

S'ils se sont fait recenser au titre du service national, les jeunes ayant eu 18 ans au cours de l'année 2006 font l'objet d'une inscription d'office. Un courrier de confirmation leur est envoyé par la mairie.

Pour 2007, les jeunes qui auront 18 ans jusqu'à la veille du 1^{er} tour de chaque élection seront autorisés à voter.

En cas de déménagement, il appartient aux nouveaux résidents de venir en mairie pour se faire recenser et pour s'inscrire (avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

Si vous n'avez jamais été inscrit ou si vous avez un doute, il est encore temps de régler cette formalité.

De nouvelles cartes d'électeur seront envoyées d'ici le 1^{er} tour des élections présidentielles.

URBANISME

Nous vous rappelons que la plupart des travaux nécessitent une autorisation préalable délivrée par le Maire après instruction par la Direction Départementale de l'Équipement. Les règles du Plan d'Occupation des Sols doivent être strictement respectées.

La réglementation est assez complexe mais quelques principes sont à retenir.

Le permis de construire est nécessaire pour toute construction dont la surface est supérieure à 20 m² ou en cas de changement de destination d'un local (par exemple : aménagement d'un garage en pièce d'habitation).

Attention, chaque surface de niveau compte (rez de chaussée, étage, garage, terrasse) pour le calcul du coefficient d'occupation du sol !

Une déclaration de travaux est suffisante pour les constructions d'une surface de moins de 20 m² sur un terrain bâti, et pour toute modification de façade (par exemple création d'une fenêtre, d'une ouverture, changement de fenêtre avec modification de dimension ou de matériaux, création d'une clôture sur rue...).

Pour certains cas, aucune demande n'est nécessaire : construction de moins de 2 m² et de moins de 1,5 m de hauteur.

De même, l'aménagement d'une clôture avec son voisin ne nécessite pas d'autorisation préalable. Seules les règles générales s'appliquent (en particulier une hauteur maximale de 2 m).

Les documents administratifs tout comme les conseils sont gratuits : n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Les articles R 421-1 et 421-2 du code de l'urbanisme précisent dans quels cas il faut une déclaration de travaux ou un permis de construire et quels documents sont à fournir.

Les constructions et aménagements non déclarés exposent le propriétaire à quelques ennuis : non-conformité interdisant la délivrance d'un certificat d'urbanisme (par exemple en cas de vente), pas de prise en charge d'un sinistre par les assurances, redressement fiscal...voire procès intenté par un voisin.

CONTROLE DE CONFORMITE POUR L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Il y a quelques temps, la Lyonnaise des Eaux a procédé à des tests de contrôle sur les réseaux d'évacuation des eaux usées.

Dans certaines propriétés, de la fumée a été aperçue sortant des regards ou des gouttières, signifiant une anomalie.

Le règlement de la loi sur l'eau prévoit la mise en conformité des rejets d'eaux pluviales.

Suite au rapport dressé par la Lyonnaise des Eaux, un courrier sera adressé début janvier aux propriétaires concernés par un dysfonctionnement au niveau de l'évacuation des eaux pluviales. Une réunion d'information au cours de laquelle les obligations en matière de travaux sera organisée par la Municipalité en début d'année.

RANDONNEE PEDESTRE

Le dimanche 17 septembre, la municipalité et le Foyer Rural ont organisé leur traditionnelle randonnée. Le parcours ouvert à tous a réuni une soixantaine de personnes de tous âges.

Le circuit, sans difficulté particulière, traversait les pâtures, les bois de Les Ageux, pour arriver au Domaine de Villette.

Les marcheurs ont été accueillis par Monsieur Pigoni, propriétaire des lieux.

Après une collation, Monsieur Pigoni a fait visiter et découvrir son étonnant domaine : l'orangerie, l'étang, les écuries, la ferme, château et ses dépendances. Les personnes qui avaient prévu de pique niquer ont pu prendre leur repas sur place et passer une partie de l'après midi au bord de l'étang ou dans le parc en côtoyant les lamas, les chevaux et les ânes.

Merci à Mr et Mme Pigoni, aux organisateurs et aux participants pour cette agréable journée.

GOUTER DES AINES

Le 5 novembre dernier, une soixantaine de participants ont profité de l'après midi organisé par le CCAS.

Le goûter était accompagné par un spectacle assuré par deux chanteuses de la région.

Cette après midi récréative a été très appréciée par les aînés qui avaient répondu à l'invitation.

Merci aux membres du CCAS et au personnel communal qui ont participé à l'organisation de cette après midi.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale est ouverte les mardi, jeudi, et vendredi de 16 h 30 à 18 h.

Vous trouverez un très large choix de livres d'histoire, de géographie, de romans, de bandes dessinées.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, des livres édités avec de gros caractères sont disponibles.

L'accès à la Bibliothèque est gratuit.

BIEN CHOISIR SON ORDINATEUR

Vous envisagez de vous équiper en matériel informatique ?

Le Conseil Régional et la Communauté de Communes vous proposent les services de Picardie en Ligne.

Une soirée de conseils et d'informations pour vous aider à faire votre choix aura lieu le jeudi 14 décembre à partir de 18 h 30.

Rendez vous à la Manéchine, Espace Culturel, 4 allée des loisirs à Pont Ste Maxence (près de la Poste).

Renseignements au 03 44 31 08 25 ou sur www.ccpoh.fr, rubrique nouvelles technologies, Picardie en ligne.

UNE NOUVELLE PERSONNE AU SERVICE DE LA COMMUNE

Depuis le 18 septembre, un apprenti a rejoint le personnel communal.

En formation en alternance avec le Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment de l'Oise, Alexandre Gourdain participe aux différents travaux d'entretien des bâtiments et équipements communaux.

Bienvenue à cet apprenti qui connaît bien la commune de Les Ageux puisqu'il y habite.

LES COMMERCANTS ITINERANTS

Chaque lundi, de 14 h 30 à 15 h30, des fruits et légumes vous sont proposés.

Le mercredi, de 11h à 12 h, un poissonnier vient à vous, et un boucher passe également de 11h à 12 h 30.

La plupart des rues de la commune sont desservies par ces commerçants ambulants.

Ces commerçants vous permettent de disposer de produits frais, à domicile. Sachez en profiter !

NOS AMIS A QUATRE PATTES

A plusieurs reprises, il a déjà été nécessaire de rappeler que nos amis à quatre pattes peuvent amener autant de joies pour nous-mêmes que de désagréments pour notre voisinage.

Manifestement, certains propriétaires de chiens ne se rendent pas compte des désagréments que peuvent provoquer leur animal favori. Il est particulièrement désagréable de devoir subir les aboiements d'un chien, qui se trouve seul toute la journée, ou qui, ayant peur de son ombre, aboie par peur !...

Merci de penser aux autres lorsque l'on possède un animal domestique.

ATTENTION AUX VOLS

Récemment, plusieurs vols ont été signalés, en particulier dans des dépendances. Par précaution, il ne faut pas faciliter l'accès dans les propriétés, y compris par les clôtures et penser à fermer les portes à clé.

Ne facilitons pas la tâche des voleurs en les laissant rentrer trop facilement.

Par ailleurs, vous pouvez signaler à la Gendarmerie ou en Mairie la présence de personnes ou de véhicules inhabituels dans la commune.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ramassage des déchets verts

Comme chaque année, le ramassage des déchets verts s'est interrompu fin novembre. Prochain passage : début avril 2007 ; et plus précisément le lundi 2 avril 2007.

Bien sûr, d'ici cette date, il vous est toujours possible de vous rendre à la déchetterie de Brenouille où vos déchets seront pris en charge gratuitement.

Ramassage des objets encombrants

Le prochain ramassage des encombrants est prévu le vendredi 5 janvier prochain.

Attention : les objets ayant contenu des produits pétroliers ne sont pas acceptés (comme les bidons de pétrole, les pots de peinture, les bidons d'huile de vidange). Ces produits polluants doivent impérativement être amenés auprès d'une déchetterie ou auprès d'un professionnel (garagiste par exemple).

Il est formellement interdit de les mettre dans la poubelle traditionnelle ou aux ramassages des encombrants.

En cas d'infraction, une amende sera infligée au contrevenant.

Passage du car pour Pont Ste Maxence

Chaque vendredi, un car peut vous emmener au centre ville de Pont Ste Maxence.

Chaque arrêt de bus de la Commune est desservi.

Le départ est prévu vers 9 h 30. Le retour est prévu à Pont Ste Maxence à 11h30.

Suivi de délivrance des passeports électroniques

Vous voulez savoir où en est votre demande de passeport électronique ?

En interrogeant le site <https://tele6.interieur.gouv.fr>, vous pourrez connaître l'avancement de votre dossier.

Médecins de garde

Garde du samedi 12 h au lundi 8 h.

En semaine, la garde de nuit s'effectue de 20 h à 8 h.

Un seul numéro d'appel pour notre secteur : **03 44 66 44 66**

Mise en place du site Internet communal

Depuis le 1^{er} mai, le site communal www.lesageux.fr est accessible. Vous pourrez trouver des informations pratiques et historiques sur votre commune.

N'hésitez pas à faire part de vos idées et suggestions pour alimenter ce nouveau site.

Le 1000^{ème} visiteur a été enregistré le 13 octobre dernier.

Recensement militaire

Le recensement militaire reste obligatoire pour les jeunes hommes et les jeunes filles.
Le recensement se fait dans les trois mois qui suivent la date anniversaire des 16 ans.

Ce recensement est indispensable pour obtenir l'attestation nécessaire à la constitution de dossiers de candidature aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique (par exemple : le permis de conduire).

Les jeunes filles et les jeunes hommes concernés sont priés de se présenter en mairie, avec le livret de famille pour se faire inscrire.

Par la suite, les jeunes sont convoqués par l'Autorité Militaire et un choix de dates leur est proposé. La journée de préparation se déroule soit à Compiègne, soit à Creil.

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Une permanence de l'assistante sociale est assurée chaque 1^{er} jeudi du mois de 10 à 12 h.

Vous pouvez prendre rendez vous auprès de Madame Delabye, assistante sociale de notre secteur, au 03 44 73 07 13.

OBJETS TROUVES

Le savez-vous ?

Il arrive que des objets perdus soient ramenés à la Mairie par des personnes faisant preuve de civisme.

Quelques objets sont actuellement en attente au secrétariat.

Si vous perdez quelque chose, pensez à vous renseigner en mairie. Si l'objet est bien à vous, il vous sera restitué contre une reconnaissance de celui-ci.

CONTROLE SANITAIRE DE L'EAU POTABLE

La conclusion sanitaire du dernier communiqué de la DDAS, chargée d'effectuer les contrôles sanitaires de l'eau potable, publié après les contrôles des 17 juillet et 11 octobre 2006 est le suivant :

« Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique au regard des paramètres recherchés ».

AGENDA

16 décembre : Marché de Noël de l'Ecole Communale.

16 décembre : Distribution du colis de fin d'année par les membres du CCAS.

21 décembre : Arrivée du Père Noël à l'Ecole maternelle.

22 décembre : Noël au cinéma pour les élèves de l'Ecole Primaire.

7 janvier : Vœux du Maire, salle Pierre Testard, à 11 heures.

ETAT CIVIL

Naissances

Hugo SEVIN, né le 3 octobre 2006 à Compiègne.

Léa MERARD, née le 13 octobre 2006 à Senlis.

Ilan LAVALEE-GAUDIN, né le 18 octobre 2006 à Senlis.

Gabriel-Olivier WYSOCKI, né le 27 novembre 2006 à Creil.

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur à ces nouveaux habitants et nous félicitons les parents.

Décès

Monsieur Francis RADOSCH, décédé le 15 septembre 2006 dans sa 48^e année.

Monsieur Michel LELUART, décédé le 27 septembre 2006, dans 59^e année.

Monsieur Michel TORCHIO, décédé le 25 octobre 2006, dans sa 73^e année.

Monsieur Robert LLUSA, décédé le 3 novembre 2006, dans sa 57^e année.

Madame Nicole DUPONT, décédée le 7 novembre 2006, dans sa 66^e année.

Madame Simone BOUTOILLE, décédée le 1^{er} décembre 2006 dans sa 73^e année.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Rédaction : Eric Warlouzet

**Fait à Les Ageux, le 11 décembre 2006.
Le Maire,**

Dominique NAGY.